

TAHITI FORMATION

Immeuble Yau - PK 3,8 Côté Mer

98704 FAA'A

Email: contact@tahiti-formation.com

Tel: +689 40 42 37 30



Les accidents du travail en Polynésie française : qualification, responsabilités et contentieux

La gestion des accidents du travail (AT) en Polynésie française repose sur un cadre réglementaire spécifique et l'intervention de la CPS. Cette formation permet d'appréhender les critères de qualification, de sécuriser les procédures de reconnaissance et de maîtriser les enjeux liés aux responsabilités civiles et pénales de l'employeur.

Durée: 3.00 heures (jours)

Profils des stagiaires

- Avocats
- Collaborateurs d'avocat

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les critères de reconnaissance de l'accident du travail
- Identifier les responsabilités respectives de l'employeur et du salarié
- Sécuriser la stratégie contentieuse devant le tribunal du travail

Contenu de la formation

- Rappels fondamentaux sur la notion d'accident du travail
- Différence accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle
- Les conditions de reconnaissance par la CPS et les points de vigilance
- La preuve de l'accident et les contestations possibles
- La prescription
- Faute inexcusable de l'employeur
- Conséquences indemnitàires ; articulation avec une procédure pénale

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Un magistrat du Tribunal de Papeete, ancien Président du Tribunal de Travail

Moyens pédagogiques et techniques

- Études de décisions locales commentées
- Échanges interactifs avec les participants

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation

Mode de validation de la formation

Attestation de formation

TAHITI FORMATION

Immeuble Yau - PK 3,8 Côté Mer
98704 FAA'A
Email: contact@tahiti-formation.com
Tel: +689 40 42 37 30

